

L'abattoir du futur

Vers un nouveau modèle
économique pour la filière abattage



Présentée par
Sophie Chaussi

Avec le concours de
François Aubry

Sollicité sur la question de l'abattoir du futur et des éventuels modèles économiques envisageables, le CESER s'est attaché à traiter cette saisine à la fois sous l'angle d'un maintien souhaitable du maillage régional actuel en équipements d'abattage et des évolutions envisageables dans un contexte globalement préoccupant.

Les abattoirs, un équipement à l'interface des activités d'élevage et de transformation

Dans son rapport, le CESER procède de prime abord à un état des lieux de la filière viande régionale, de l'élevage jusqu'à la primo-transformation. Pour l'essentiel bovin (avec un cheptel de 2 200 000 têtes) mais aussi porcin et ovin, les activités d'élevage présentent la particularité d'être partout présentes avec cependant une prééminence dans le département de la Manche. Les équipements d'abattage de type industriel sont au nombre d'une vingtaine (3 500 emplois directs) avec une localisation préférentielle dans la partie occidentale de la région. La majeure partie de leur activité est consacrée à l'abattage bovin. Certains d'entre eux traitent plus de 20 000 tonnes de carcasses par an et appartiennent à de grands groupes (SOCOPA-Bigard, LDC, Terrena), d'autres, de tailles moyenne et petite, offrent une plus grande proximité avec les territoires. L'ensemble élevage et primo-transformation représente donc un secteur économique conséquent en Normandie.

Des abattoirs confrontés à de nombreuses problématiques

Le contexte dans lequel évoluent les abattoirs est actuellement délicat : baisse tendancielle de la consommation de viande, relative sous-utilisation de leur capacité de production, rentabilité faible, forte concurrence, ... A ces difficultés d'ordre général, il faut en ajouter quelques-unes plus spécifiquement régionales : un dialogue insuffisant entre éleveurs de bovins et abattoirs, des outils d'abattage nécessitant pour certains d'entre eux une certaine modernisation et un avenir de la filière porcs à conforter.

Maintenir le maillage actuel d'abattoirs en région, une ambition nécessaire

Les préconisations et les orientations soutenues par le CESER dans le cadre de cette saisine du

Conseil régional procèdent de mesures et d'actions spécifiques au service d'une ambition nécessaire, en l'occurrence, maintenir le maillage régional des abattoirs. Il s'agit en effet d'une ambition car il n'est pas acquis, compte tenu des problématiques évoquées précédemment et du contexte, que le maillage actuel perdure. Mais c'est une ambition nécessaire car le rôle joué par les abattoirs au sein de la filière viande est capital. Ils sont une interface indispensable et l'affaiblissement du maillage actuel ne serait pas sans répercussions sur les activités d'élevage et sur celles de transformation et de commercialisation en région.

Pour favoriser le maintien de ces équipements sur l'ensemble du territoire régional, le CESER propose quatre groupes de mesures et d'orientations.

Tout d'abord, il faut au plan régional mener une réflexion sur les conditions optimales d'intervention des pouvoirs publics notamment pour conserver des abattoirs de proximité. Il plaide en particulier pour le recours à des Délégations de Service Public (DSP).

Il faut ensuite inciter à la modernisation des outils d'abattage via l'innovation, l'accompagnement des investissements, la maîtrise accrue des coûts en énergie et en eau et viser à améliorer le bien-être animal.

Ces deux premiers groupes de préconisations sont autant de réponses apportées aux interrogations sur l'abattoir du futur.

L'avis du CESER insiste en troisième lieu sur la nécessité de développer des démarches collectives et structurantes (constitution d'OP, centres d'allotement, ateliers de découpe, ...).

Enfin, pour contribuer à l'adaptation des abattoirs à un contexte singulièrement évolutif, plusieurs préconisations sont mises en avant dont l'une d'entre elles insiste notamment sur une nécessaire généralisation de l'étourdissement préalable dans les activités d'abattage rituel.